



Ecole et so



NOUVEAUX DEFIS A RELEVER MAIS ORIENTATIONS POLITIQUES ET BUDGETAIRES EN VENTS CONTRAIRES

L'

obligation d'«accueillir tous les enfants» à l'école, est entrée pleinement dans les faits à la rentrée 2006. Ce qui pourrait apparaître comme une injonction de plus faite aux enseignants remet au centre de la mission de l'école le refus des discriminations, notamment celles faites à l'égard des enfants en situation de handicap (voir p. 77). Ce refus, les textes le déclinent pour ce qui touche aux discriminations liées à l'orientation sexuelle, aux origines ethniques ou religieuses. Il n'y a pas de place à l'école pour quelque forme que ce soit de stigmatisation. L'affirmation d'un tel principe dans l'éducation nationale ouvre un champ éducatif nouveau. « *L'école ne manque pas d'occasions en histoire, littérature, éducation civique philosophie... qui devraient permettre d'analyser des concepts liés à l'homosexualité* » explique Louis-George Tin, maître de conférences à Orléans et fondateur de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Une analyse qui, à ses yeux, vaut aussi pour la prévention du racisme, de l'antisémitisme, des inégalités filles-garçons : « *la façon la plus appropriée passe par l'éducation* » (voir p. 84 et 85).



ociété



Des nouvelles missions pour l'école

Donner à chacun une place à l'école, c'est aussi confirmer cet objectif ambitieux pour l'institution qui est d'assurer une égalité de chances entre tous les élèves, quelles que soient les difficultés sociales, culturelles, économiques, dont ils peuvent souffrir dans la société avec leur famille. La réussite de tous et la démocratisation, la réduction de ces 15% d'élèves sortant de l'élémentaire sans maîtriser toutes les connaissances enseignées au primaire, telle est la volonté affichée par les gouvernements successifs. Dire aujourd'hui que c'est une mission impossible, sûrement pas, mais sans doute reste-t-elle très compliquée. Quand les orientations des politiques éducatives et les dotations budgétaires sont, comme cela est particulièrement le cas en ce moment, trop éloignées des ambitions, voire qu'elles y tournent le dos, cela devient un vrai casse-tête. D'autant que les missions du service public d'éducation s'ouvrent à de nouveaux concepts, telle l'éducation au développement durable qui dessine d'autres contours pour l'apprentissage de la citoyenneté, l'un des fondements de l'école, justement. L'EDD n'est pas simplement un catalogue de bonnes pratiques. C'est surtout une nouvelle façon de regarder le monde, de le penser, de l'imaginer et de pouvoir le transformer. C'est aussi une obligation, celle de revisiter la place de l'humain sur la planète, ses interactions avec la nature, avec les autres groupes sociaux, ses méthodes de production pour répondre à la triple nécessité d'assurer un développement économique et social harmonieux, tout en préservant l'environnement. C'est enfin prendre conscience des liens entre générations et aider les élèves à comprendre,

qu'adultes c'est sur la Terre de leurs enfants qu'ils vivront alors. *«Cet enseignement doit aider l'enfant à s'intéresser à son territoire, se poser des questions, se faire son opinion, être apte au débat, participer à la décision collective dans les groupes d'enfants aujourd'hui, pour le faire demain dans son territoire»*, résume Roland Gérard coprésident du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (voir p. 80 et 81.)

Un espace forcément laïque

Mais l'éveil à la citoyenneté peut-il se faire autrement que sur des valeurs partagées collectivement, qui fondent un espace public commun tout en respectant les convictions de chacun, lesquelles relèvent de la sphère privée?



Enfants d'ici et d'ailleurs

Accueillir tous les enfants c'est, dans certaines écoles « Babel », avoir en classe des enfants aux multiples cultures d'origine. Pour Françoise Carraud, il s'agit d'ailleurs moins de cultures que d'histoires singulières au centre de différentes influences. Il n'empêche *«la mission de l'école n'est pas de s'adapter à chaque singularité»* explique-t-elle. *« L'école est là pour construire une histoire commune. »* Ce qui impose de réfléchir aux gestes éducatifs de l'école au regard de ceux de la famille (lire p. 88-89). Cette démarche d'ouverture s'étend à l'accueil des enfants non francophones pour qu'ils apprennent la langue du pays d'accueil sans que ce processus d'apprentissage ne l'isole de son cadre familial et culturel. La place des familles est alors essentielle pour que l'enfant se sente autorisé à investir l'école. Mais pour les enseignants, peu ou pas formés sur ces questions, les difficultés à prendre en compte ces enfants ne sont pas minces. D'autant que depuis la circulaire ministérielle d'avril 2002 qui crée notamment les *Centres académiques pour les enfants des nouveaux arrivants et des voyageurs* (CASNAV), rien n'est venu soutenir cette responsabilité donnée à l'école d'*«assurer les meilleures conditions»* de scolarisation. Les dispositifs tels les classes d'initiation, les cours de rattrapage intégrés qui prennent en compte une réalité particulière sont peu nombreux et risquent bien, à terme, de souffrir du mauvais vent qui souffle sur l'école, laissant à un seul enseignant la responsabilité de la pluralité des difficultés des élèves.



Une organisation sociale communautarisée dans laquelle l'origine ethnique ou religieuse constituerait le lien privilégié entre individus d'un même groupe peut-elle porter une telle idée ? Depuis que la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat a été déclinée à l'école, notamment avec la fermeture des écoles congrégationnistes, le principe de laïcité s'est imposé à tous. Il n'a pas toujours été facile à mettre en œuvre. Les résistances d'origine le plus souvent «cléricales ou conservatrices» soulignées par Charles Conte de la *Ligue de l'enseignement*, se trouvent aujourd'hui mises à mal par le nouveau positionnement de l'Etat. En parlant de laïcité positive, « le président de la république a réaffirmé des conceptions qui ne sont pas celles de la laïcité républicaine traditionnelle, poursuit-il. Elles laissent entendre une révision de la loi de 1905 et donne une place surévaluée au culte » (voir p. 83.)

Faire grandir l'école

Pour faire rentrer l'école dans un XXI^e siècle naissant où tant de défis sociétaux sont à relever, il faudra aussi résoudre bien des archaïsmes. Les inégalités entre filles et garçons perdurent, la faute à tout le monde, mais la responsabilité des enseignants est aussi engagée. Sur cette question, « il serait nécessaire que les enseignants bénéficient d'une formation



Inégalités sociales : une urgence

Inégalités sociales : une urgence
Les résultats des élèves de ZEP sont, dès le CE2, très en-deçà de ceux des écoles hors-ZEP (8 points inférieurs environ). Quand on sait que 58% des enfants scolarisés en ZEP ont pour parents des ouvriers et des inactifs, la corrélation entre difficultés scolaires et difficultés sociales des familles paraît évidente. Et l'exclusion sociale qui en résulte appelle une politique publique qui brise le fatalisme de l'échec scolaire. On l'attend toujours. En 2006, la mise en place des *réseaux ambition réussite* avait pour objectif de relancer l'éducation prioritaire en centrant les efforts sur les établissements les plus sensibles. Enseignants supplémentaires, assistants pédagogiques sont venus renforcer l'encadrement des classes, l'accompagnement éducatif s'est mis en place après la classe. Enfin, pourrait-on dire... Mais la mesure paraît dérisoire comparée aux besoins que concentrent ces quartiers trop souvent lieux de relégation. Le plan pour les banlieues est, de ce point de vue, une véritable caricature. L'intention est irréfutable : « désenclaver les quartiers. » Déclinaison concrète au primaire : huit communes pratiquent le « *busing* », c'est à dire que des élèves de ZEP sont envoyés dans d'autres écoles dans un souci de mixité sociale. Généreux mais ridicule compte tenu du peu d'élèves concernés. En attendant les équipes continuent de se débattre entre lassitude et espoir, sans obtenir les soutiens nécessaires. Temps de concertation, maîtres supplémentaires, formation spécifique, ces besoins sont réels. Et du côté des familles, les politiques sociales, de logement, de santé et d'emploi ne sont pas à même d'améliorer leurs conditions de vie à l'origine de certaines difficultés des élèves.

Laïcité et fait religieux

Comment réagir à des réactions d'élèves qui questionnent les croyances religieuses ? Est-ce qu'il faut faire Noël à l'école ? Est-ce qu'il faut manger de la viande halal dans les cantines ? Est-ce qu'il faut respecter le shabbat pour les élèves juifs ? Le fait religieux est une réalité de l'école. Mais, rien n'oblige à l'aborder à l'école en tant que tel. En même temps, quand l'enseignant dispense un cours d'histoire en cycle 3, il est quasi impossible de passer à côté de la dimension religieuse. Les programmes 2008 prévoient par exemple l'étude de la christianisation du monde gallo-romain pour l'antiquité, celle, au Moyen-Âge, de la découverte d'une autre civilisation, l'Islam... Si l'on considère que le fait religieux est un fait de société comme un autre, l'école doit s'en saisir. L'école ne devrait-elle pas apporter des éclairages et une réflexion critique et citoyenne, plutôt que de laisser son étude aux seuls différents catéchismes ? Depuis le rapport 2002 de Régis Debray sur « l'enseignement du fait religieux à l'école laïque », rien n'est venu confirmer ou infirmer cette nouvelle mission dévolue à l'école. Les enseignants dans les classes répondent à cette question, avec comme seuls guides la neutralité de l'école et la tolérance.





d'au moins une semaine », estime Nicole Mosconi, spécialiste des sciences de l'éducation (voir p. 78 et 79). Les sciences de l'éducation, l'histoire de l'éducation, autant de disciplines dont on ne saurait se passer, sur les épaules desquelles l'école peut et doit grandir. Or, loin d'une évolution de l'école, « *on a le sentiment de lire des programmes écrits dans les années 50 ou même ceux de 1923* » s'étonne Benoît Falaize. Avec la réforme du primaire mise en œuvre depuis la rentrée et notamment les mesures de soutien aux élèves qui permettront au mieux d'aborder les difficultés passagères et légères, avec les suppressions de postes prévues au budget 2009 notamment dans les réseaux d'aide, le gouvernement fait des croche-pieds aux enseignants. Comment dans ces conditions l'école pourra-t-elle prendre en considération les mutations de la société, les prolonger jusque dans les classes, afin qu'à la sortie, nul élève ne puisse ignorer ce que tout citoyen doit savoir ? « *La vérité viendra des pratiques !* » s'exclame Benoît Falaize, optimiste.

Handicap : des ambitions aux réalisations...

Handicap : des ambitions aux réalisations...

Voilà trois ans que la loi sur le handicap a été votée, trois ans que le principe que tout enfant soit scolarisé dans l'école la plus proche de son domicile est posé. Et depuis, indéniablement, le nombre de jeunes concernés a crû fortement. Il était 89 000 élèves en 2002, 106 974 en 2003-2004, et à la rentrée 2007, 160 000, soit une augmentation de plus de 20% par rapport à 2005. Cependant, la mise en œuvre de la loi bute toujours sur son application et dans les classes, les enseignants rencontrent bien des difficultés. Car cette loi est une nouvelle mission qui leur est confiée sans que ne leur aient été donnés les moyens de le faire. La démarche altruiste de l'accueil n'est pas suffisante. C'est une démarche technique professionnelle que les enfants sont en droit d'attendre. Quand les élèves handicapés ont besoin d'aide pédagogique appropriée, les enseignants qui en assument la charge ont, eux, besoin de formation et de soutien pour apporter les réponses et réaliser les adaptations nécessaires. Or, les départs en stages de formation spécialisée stagnent. Pour exemple, 40% d'enseignants de CLIS sont, aujourd'hui encore, sans formation. Trop peu nombreux sont les maîtres itinérants spécialisés dont le rôle dans les classes ordinaires est indispensable, tant les types de handicaps sont multiples. La « *professionnalité* » de l'école dans l'éducation des élèves en situation de handicap se joue aussi avec les AVS. Il est nécessaire de sortir du dispositif précaire actuel et de réfléchir à de nouveaux métiers en lien avec une formation et une qualification. Or, sur tous ces points, le ministère fait la sourde oreille. L'autre chantier qu'ouvre la scolarisation est le travail avec les partenaires. Les professionnels du secteur médico-social sont des appuis essentiels des enseignants pour imaginer les parcours scolaires avec les maîtres référents. Mais les formations interprofessionnelles sont quasi inexistantes. Sur cette démarche de coopération comme sur le reste, le manque de volonté et de moyens de l'éducation nationale tend à annuler ce que la loi prescrit.

Des filles et des garçons

Des inégalités dans le cadre professionnel, familial, politique entre les femmes et les hommes, on trouve, sinon l'origine, du moins la trace à l'école. Car si les filles réussissent globalement mieux à l'école primaire, des études montrent que l'école participe à la reproduction des inégalités filles/garçons. Interactions maître/élèves plus favorables aux garçons, manuels dans lesquels les représentations hommes/femmes sont stéréotypées... La division sexuée s'insinue sans que les enseignants en aient toujours conscience. « *Nos stéréotypes sont très ancrés en nous et fonctionnent de façon automatique* », affirme Nicole Mosconi, professeur en sciences de l'éducation (lire p. 77-78.) Ce qui impose une formation sur ces mécanismes. Une exigence pour que la question de l'égalité des chances des filles et celle des garçons ne restent pas entre les mains des seuls enseignants militants.



L'égalité

Egalité des sexes et pratiques enseignante, un atelier animé par Nicole Mosconi

Si les écoles et les établissements sont devenus mixtes dans les années 1970, la mixité scolaire ne recouvre pas pour autant une situation d'égalité entre les filles et les garçons. Trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires des filles et des garçons. Si les filles réussissent mieux que les garçons dès l'école primaire, elles ne diversifient pas assez leur choix d'orientation : 80 % de filles sont en filière littéraire, 95 % dans la série médico-sociale que les garçons délaissent. À niveau égal dans les disciplines scientifiques, les filles ne s'engagent pas autant que les garçons dans cette voie porteuse d'emplois : 64 % des filles qui jugeaient avoir un très bon niveau en mathématiques en fin de collège sont allées en terminales S, contre 78 % de garçons du même profil, par exemple. Un constat qui met en lumière la persistance des stéréotypes dans la société... et sans doute, aussi dans l'école.

L'éducation scolaire reproduit les inégalités entre les sexes

Vos recherches montrent que l'éducation scolaire tend, sans le vouloir, à reproduire les inégalités entre les sexes inhérentes à la société.

Concrètement, en quoi les comportements des enseignants diffèrent-ils selon que l'élève soit une fille ou un garçon ?

De la maternelle au lycée, en passant par le primaire et le collège, les enseignants ne traitent pas de la même façon les élèves selon leur sexe. Ces traitements ne sont pas seulement différents, ils reproduisent l'inégalité des sexes présente dans la société. Les études montrent, par exemple, que les enseignants ont plus d'interactions avec les garçons qu'avec les filles : ils

leur accordent plus d'attention, sont plus patients, attendent de meilleurs

résultats et acceptent davantage le fait qu'ils puissent être plus indisciplinés que les filles. Les enseignants possèdent, comme nous tous, des stéréotypes véhiculés par la société. Ces stéréotypes leur font croire que les garçons réussissent grâce à leurs dons tandis que les filles ont besoin de travailler.

Les enseignants n'ont pas vraiment reçu de formation pour prodiguer une éducation scolaire ne perpétuant pas ces inégalités.

Une recherche montre que si l'on demande à des enseignants de CM2 de prédire la réussite en maths de leurs élèves de 6ème, leurs prévisions sont plus

optimistes sur les résultats des garçons que sur ceux des filles, à résultats scolaires égaux. Je pense que ce comportement inconscient se répercute ensuite tout au long du parcours scolaire : à l'adolescence, d'ailleurs les filles s'avèrent beaucoup moins sûres d'elles que les garçons, notamment dans les matières scientifiques.

Quelles sont les conséquences de cette éducation sur les élèves et la société ?

Cette éducation scolaire perpétue les rapports inégaux entre les sexes. On le voit bien d'ailleurs, plus tard, au travers du choix des filières scolaires et universitaires et des métiers occupés par les femmes et les hommes. C'est un échec pour

les deux sexes de ne pas réellement bénéficier d'une orientation diversifiée.

Comment prodiguer une éducation plus égalitaire ?

Je n'ai pas de leçon à donner aux enseignants, mais je travaille en liaison étroite avec plusieurs d'entre eux qui pratiquent un enseignement plus égalitaire. Les initiatives sont très variées : certains professeurs des écoles instaurent de nouvelles relations entre les élèves, en ne permettant pas par exemple à un garçon d'interrompre une fille lorsqu'elle intervient en cours ; d'autres discutent du sexisme de certains manuels, mettent en valeur des femmes célèbres ou encore racontent l'histoire du droit de vote et de la scolarisation des femmes.

“ Vers une éducation plus égalitaire ? ”



Belle mais ignorée

Signée en 2000 et renouvelée en 2006 pour une période de cinq ans, la convention interministérielle “pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif” demeure encore trop méconnue du corps enseignant, regrette Nicole Mosconi.

Associant les efforts de huit ministères – emploi, éducation nationale, justice, transports, agriculture, culture, cohésion sociale, enseignement supérieur – le texte réaffirme “les principes de mixité et d'égalité entre les sexes comme fondateurs du système éducatif” et “la nécessité de combiner la mise en oeuvre d'une approche intégrée de l'égalité, se traduisant par la prise en compte de la dimension sexuée dans l'ensemble de la démarche éducative, avec la mise en place de mesures spécifiques en direction des filles.” Il s'agit d'une part d'améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons pour une meilleure insertion dans l'emploi. Car si les filles réussissent mieux que les garçons sur le plan scolaire – en termes de durée moyenne des études, de niveau moyen de diplômes et de taux de réussite aux examens – elles demeurent encore peu présentes dans les filières scientifiques et technologiques porteuses d'emplois. D'autre part, la convention souligne la nécessité d'assurer auprès des jeunes une éducation à l'égalité entre les sexes. Enfin, le texte préconise d'intégrer l'égalité entre les sexes dans les pratiques professionnelles et pédagogiques des acteurs et actrices du système éducatif. La convention est accessible sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale.

<http://www.education.gouv.fr/cid4006/egalite-des-filles-et-des-garcons.html>



Nicole Mosconi

PROFESSEUR ÉMÉRITE EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION À PARIS OUEST-NANTERRE-LA DÉFENSE. SES RECHERCHES S'INSCRIVENT DANS LE CENTRE DE RECHERCHE ÉDUCATION ET FORMATION DE PARIS X (CREF), DANS L'ÉQUIPE GENRE, SAVOIRS ET ÉDUCATION.

L'exemple de cette enseignante, qui a eu l'idée de faire jouer ensemble les filles et les garçons au foot dans la cours de récréation est particulièrement intéressant. L'espace est occupé de façon plus partagée entre les élèves des deux sexes, d'autre part, l'initiative crée de nouveaux rapports entre les deux sexes.

Comment aider les enseignants à mettre en oeuvre ce type d'éducation ?

J'ai désormais la conviction qu'une

conférence isolée sur cette question ne sert pas à grand chose, car nos stéréotypes, nous les avons acquis depuis notre toute petite enfance, ils sont très ancrés en nous et fonctionnent de façon automatique. Pour en prendre conscience et les surmonter, je pense qu'il serait nécessaire que les enseignants bénéficient d'une formation d'une durée d'au moins une semaine. Il existe, hélas, peu de personnes travaillant sur cette question et étant aptes à prodiguer ce

type de formation. Certes, une belle convention interministérielle pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif a été signée en 2000 et renouvelée en 2006, mais personne ne la connaît et l'éducation nationale ne propose pas de formation suffisante pour la mettre en oeuvre !

Propos recueillis par Anna Musso



L'éducation à l'environnement



D

ifficile d'enseigner une discipline qui n'en est pas une ! Tel est pourtant le dilemme posé par "l'éducation au développement durable" (EEDD)

qui implique, selon les textes "une démarche transversale à partir des programmes d'enseignement". Selon le ministère, l'EEDD doit permettre aux enfants d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et

civiques. Avec pour objectif : "d'aider les élèves à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines, la nécessité pour tous d'adopter des comportements favorables à la préservation de l'environnement et l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale."

Reste toujours la même question : comment enseigner cette discipline qui n'en est pas une, et fait appel à la transversalité et au partenariat ?

«L'éducation à l'environnement passe par la pédagogie de l'action»

Pourquoi l'éducation à l'environnement en vue du développement durable (EEDD) est-elle si difficile à mettre en œuvre pour les enseignants ?

Pour des raisons de budget, d'incitation institutionnelle, de sécurité et de temps. En effet, l'EEDD est un enseignement d'une nouvelle nature qui nécessite la pratique. Le jardinage scolaire, par exemple, permet aux élèves de planter, de toucher, d'observer l'évolution d'une graine dans la terre. Ce travail peut conduire, ensuite, à étudier la faune et la flore en classe. Mais pour que l'enfant renoue avec la nature, créé son propre savoir, sa propre relation, il lui faut d'abord un vrai contact avec l'environnement. Or, aujourd'hui, prendre le temps de partir jardiner une après-midi peut être vu comme une contre-proposition par rapport à notre projet de société collectif qui nous demande tout

le temps d'être rapide.

Aussi, pour des raisons notamment budgétaires et de sécurité, les classes vertes qui permettaient de découvrir la nature et de développer « *le vivre ensemble* » ont été très écourtées, passant de trois semaines à moins d'une semaine.

Enfin, si les déclarations des responsables politiques au sujet du développement de l'EEDD sont de plus en plus fortes et nombreuses, l'EEDD dépend beaucoup de l'engagement personnel des enseignants. L'institution elle-même ne s'est pas mobilisée et propose peu de formation spécifique.

Qu'attendez-vous de l'Etat ?

Le Grenelle de l'environnement a été extrêmement décevant pour les acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable qui ont été très peu pris en compte. Or, il est aujourd'hui nécessaire que la France se

dote d'une politique cohérente pour l'éducation à l'environnement. Nous avons besoin d'un plan d'action national français dans lequel se reconnaissent l'Etat, les collectivités locales, la société civile, les entreprises. Pour bien enseigner l'EEDD, il nous faut un document repère commun. Le *Collectif français pour l'éducation à l'environnement en vue du développement durable* (CFEEDD) organisera, à cet effet, des assises fin octobre 2009 à Caen, afin de mobiliser tous les acteurs de l'EEDD, créer des documents communs, faire une synthèse sur les freins et les leviers au développement de cette pratique éducative urgente à mettre en œuvre.

Quel est l'intérêt de l'EEDD pour le développement de l'enfant ?

L'idée est simple : l'EEDD couvre deux notions importantes. La première est la

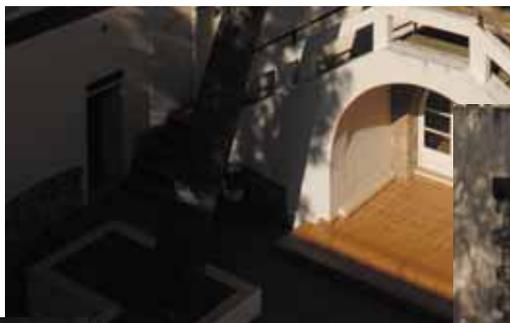
nécessaire rencontre de l'enfant avec la nature pour construire son rapport à l'environnement, à la vie, à soi et aux autres. Nous vivons dans des sociétés de plus en plus éloignées de la nature, or l'homme n'est pas dans la nature mais il est DE la nature. La seconde est de développer la participation citoyenne. Ainsi, cet enseignement doit aider l'enfant à s'intéresser à son territoire, se poser des questions, se faire son opinion, être apte au débat, participer à la décision collective dans ces groupes d'enfants aujourd'hui, pour le faire demain dans son territoire. C'est fondamental pour jouer à plein son rôle de citoyen.

En l'absence de document commun sur l'EEDD, quelles sont les meilleures méthodes, selon vous, pour enseigner cette discipline transversale et pluridisciplinaire ?

C'est en faisant des projets éducatifs qu'un enseignant prodigue la meilleure éducation

“ Développer la participation citoyenne ”

Organiser la société civile pour développer l'EEDD, un atelier animé par Roland Gérard



Roland Gérard

COPRÉSIDENT DU COLLECTIF FRANÇAIS POUR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE (CFEEDD). IL TRAVAILLE DEPUIS UNE TRENTAINE D'ANNÉES SUR LA QUESTION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT.
Site du CFEEDD : <http://cfeedd.org>
Blog des Assises : <http://2aneedd.blogspot.com>

à l'environnement. Cette pédagogie de projets doit amener les élèves sur le terrain, les inciter au travail de groupe, susciter la créativité, le débat, permettre également aux élèves de présenter et de transmettre leur « savoir » aux parents, aux habitants... Ainsi les enfants sont réellement dans l'action, ils jouent déjà un rôle.

Pour ce faire, les enseignants ont tout intérêt à s'appuyer sur un réseau d'acteurs, travaillant sur l'environnement et le développement durable, désireux de partager leur pratique. Il existe des formations, des rencontres d'acteurs, organisées par divers organismes dans les territoires, mais – et c'est, un peu dommage – à l'enseignant de les rechercher afin de pouvoir se lancer dans l'EEDD. De par ces rencontres peuvent ensuite naître des partenariats entre divers acteurs, qui seront le moteur de projets éducatifs. Reste que pour encourager et aider les enseignants, il serait bénéfique que des formations soient organisées avec des acteurs associatifs, appartenant, par exemple, à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), au ministère de l'écologie, de l'agriculture, aux agences de l'eau...

Propos recueillis par
Anna Musso

Des assises pour l'éducation à l'environnement

Les 27, 28 et 29 octobre 2009 se tiendront les 2^{ème} assises nationales de l'éducation à l'environnement vers un développement durable, à Caen (Basse-Normandie). Organisées par le *Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable* (CFEEDD) composé d'une quarantaine d'organisations nationales de la société civile, dont le SNUIPP, ces rencontres doivent réunir entre 5 00 et 1 000 participants issus de l'Etat, des collectivités, des associations, des syndicats et des entreprises. « *Il s'agit d'élaborer collectivement des orientations stratégiques et la méthode qui nous garantirons une mise en oeuvre effective et cohérente à tous les échelons de territoire* » précise le collectif. Concrètement, ces assises nationales mettront en avant les initiatives prises en France et renforceront le dialogue entre les parties prenantes, afin, à terme, d'élaborer des documents de référence utiles à tous les acteurs. Dans le cadre des élections municipales et cantonales de 2008, le CFEEDD a formulé huit propositions concrètes pour développer l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans les territoires. Parmi les principales mesures figurent la mise en oeuvre des projets et actions sur le terrain afin de sensibiliser, de former et d'éduquer la population. Une autre demande, qu'une partie du budget de la collectivité soit consacrée à l'EEDD. Une troisième souhaite le renforcement de l'emploi et de la formation des acteurs du territoire.

